



MAIRIE DE LORAY
Département du DOUBS
1 Rue de la Mairie
25390 LORAY
Tél. : 03.81.43.20.66
Email : mairie@loray.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 27 avril 2023 de 20h15

Date de convocation : le 14 avril 2023

Séance N°4/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-sept avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la commune de LORAY, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire.

Etaient présents :

Jean Claude BARBIER, Bénédicte BENEHLOCINE, Francis HENRIOT, Richard MYOTTE, Flavien PERROT-MINOT, MM. Claude ROUSSEL, Marceline VIPREY.

Absents non excusés : Angélique DUBOZ, Mathieu ROBICHON.

Absents excusés : Claudette FAIVRE donne pouvoir à Francis HENRIOT, Frédéric KUZNIAK donne pouvoir à Marceline VIPREY, Damien GAILLARD, Florian FORTERRE, Mathieu MOREL.

Secrétaire de séance : Richard MYOTTE

Procuration :

Le nombre des membres en exercice est de quatorze, le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR de la séance n°3/2023

- Approbation du CR du 29 mars 2023
- Point sur les travaux de la Commune : liaison douce, école, voirie
- Demande d'achat d'un terrain communal
- Budget FORET : Modification de l'état d'assiette 2023
- Location de la salle des fêtes de la Cure : mise en place d'un règlement intérieur, modalité de location
- Renouvellement du contrat et augmentation du temps de travail de l'agent administratif
- Lecture du PV du conseil RPI du 14 mars 2023
- Organisation du repas de la fête des mères
- Questions diverses

1. Approbation du CR du 29 mars 2023

Aucune remarque n'est formulée

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal précédent.

2. Point sur les travaux de la Commune

VOIRIE

L'entreprise PELEGRINNI a terminé les travaux de voirie la semaine du 3 avril 2023, en avance par rapport au planning prévisionnel. Rien n'a été formulé en particulier concernant les travaux

ECOLE

La demande de subvention EFFILOGIS concernant la phase étude a été formulée la semaine du 3 avril 2023.

M. le Maire avait prit rendez-vous le vendredi 14 avril 2023 avec l'Architecte des bâtiments de France pour présenter les plans du projet de rénovation du bâtiment scolaire de Loray.

Dans ce cadre, il fait part au Conseil Municipal de son échange positif concernant ce programme :

- le choix des escaliers, des tuiles, des fenêtres et de la toiture semblent être en accord avec l'avis des bâtiments de France
- l'ABF propose de remplacer le BSO (Brise Soleil Orientable) par un brise soleil type persiennes
- il propose également de mettre le préau en sens inverse, c'est-à-dire dans la continuité de l'aile de la mairie et d'y ajouter une casquette pour l'abri bus
- concernant le SAS le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre les travaux de fermeture qui s'élève à environ 70 000€ en tranches optionnelles
- enfin concernant les logements de l'école, l'un aura une surface d'environ 60m² et l'autre 80m². Le CM s'accorde pour que ces logements soient conventionnés.

LIAISON DOUCE

M. PERROT MINOT Flavien a présenté le projet de liaison douce qui a pour objectif de sécuriser la liaison des Ages et au village.

Le CM a conclu sur le fait que M. PERROT MINOT se verra la charge d'exposer le projet au département afin d'obtenir des aides pour financer le projet. Il a été convenu de prendre contact avec M Duval du STA pour lui présenter le projet et avoir son avis.

Concernant le chiffrage, ce nouveau tracé mesure 495,00 mètres linéaires, soit une estimation à environ 185-190 000 € HT.

3.- Demande d'achat d'un terrain communal

M. MOUGIN BONNET Maxime résident à PLAIMBOIS VENNES adresse un courrier à la mairie le 8 mars 2023 pour demander l'acquisition d'un terrain communal. L'avis du CM est requis.

Le terrain est cadastré 349 ZE 50 d'une superficie de 600m².

M. MOUGIN BONNET est propriétaire des parcelles voisines 349 ZE 88 , 349 ZE 90, 349 ZE 92.

Le CM propose et accepte à l'unanimité de lui louer la parcelle plutôt que de la vendre. La Commune souhaite garder la déserte en propriété.

(DCM 2023_29_04_01)

4.- Budget FORET : Modification de l'état d'assiette 2023

En concertation avec le technicien forestier de l'ONF, la commune de LORAY demande d'ajourner les coupes des parcelles 2.a et 38.i proposées par le technicien forestier en début d'état d'assiette pour ajouter une coupe d'amélioration sanitaire dans la parcelle 8 régénération de la Joux de LORAY.

En effet, l'état sanitaire du peuplement de sapins mûrs (présence de nombreux sapins rouges en cimes et secs) est jugé préoccupant (descente de cimes, dépérissement de nombreux sapins) à la suite des années de sécheresses. Un ajout à l'état d'assiette 2023 est demandé dans la parcelle 8 de LORAY classée dans le groupe régénération. En compensation, les parcelles 2.a et 39.i prévu sur ce même état d'assiette seront annulées.

La coupe qui est demandée sera une coupe d'amélioration sanitaire.

(DCM 2023_29_04_02)

5.- Location de la salle des fêtes de la Cure

MODALITE DE LOCATION

La remise des clefs et l'état des lieux d'entrée de la salle seront réalisés le vendredi à 15h30.

La remise des clefs et l'état des lieux de sortie de la salle seront réalisés le lundi à 08h30.

L'état des lieux de la salle sera effectué par Mme SAUGE Adeline, directrice du périscolaire et employée de la Commune.

A la réservation le locataire se verra remettre une convention à retourner signer au secrétariat, un courrier d'accompagnement et le règlement intérieur de la salle de la Cure.

REGLEMENT INTERIEUR

(DCM 2023_29_04_03)

6.- Renouvellement du contrat et augmentation du temps de travail de l'agent administratif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 21/35ème et la création d'un emploi de d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 28/35ème. Cet emploi sera occupé par Mme GOUTTENOIRE Mélissa en renouvellement de son contrat de travail qui a débuté le 06/02/2023.

(DCM 2023_29_04_04)

De fait les horaires d'ouverture au public à compter du 02/05/2023 seront les suivants :

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		09h00-13h00			
Après Midi	13h00-16h00			13h00-16h00	13h00-19h00

7.- Lecture du PV du conseil RPI du 14 mars 2023

M. le Maire a procédé à la lecture du PV de compte rendu du SIVU du RPI du 14 mars 2023.

Il y a une discordance sur le point 6-b concernant les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2021-2022 et notamment concernant les frais de chauffage et d'entretien. La facturation ayant toujours été faite ainsi, l'ensemble des membres du Conseil Municipal s'interrogent de ne pas avoir été prévenu, avant l'année scolaire, ou avant la facturation, sur le désaccord du SIVU concernant ce calcul de frais.

Ce point sera remis à l'ordre du jour pour le prochain Conseil Municipal.

- 8.- Organisation du repas de la fête des mères

Le repas de la fête des mères aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à 19h00 à la salle des fêtes de la Cure. Des invitations ont été distribuées dans les boîtes aux lettres.

- 9.- Divers :

- Concernant la facturation d'eau, le tarif dégressif de l'eau au m³, accordé notamment aux « consommateurs importants », est supprimé en conformité avec la réglementation en vigueur.

<https://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-50047QE.htm>

- Les décorations du Comice sont terminées. Le site a également été validé, la manifestation aura lieu au Clos au Sire. Le Conseil Municipal souligne et félicite l'implication des bénévoles pour cette manifestation chère à la Commune.
- Renouvellement de la convention de location pour la chasse d'un montant de 200€/an.
- **(DCM 2023_29_04_05)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Claude ROUSSEL

Séance n°4/2023- Conseil municipal du 27 avril 2023

Prochaine réunion le 01 juin 2023.